

N° 6778⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

**relatif à la construction d'un Centre national d'incendie
et de secours et autorisant l'Etat à participer au financement
des travaux y relatifs**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(10.11.2015)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 4 décembre 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à la construction d'un Centre national d'incendie
et de secours et autorisant l'Etat à participer au financement
des travaux y relatifs**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 décembre 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 3 avril 2015 et 10 novembre 2015;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 10 décembre 2015.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER

